

créé des ennemis, de sorte que bien souvent, il n'a pas rencontré l'appui et l'encouragement qu'il avait droit d'attendre de ses confrères, et des gens instruits.

On a montré parfois de l'indifférence pour ses études et pour ses recherches de prédilection ; l'on allait même jusqu'à le railler et le ridiculiser dans ses recherches sur la science ; mais si quelqu'un osait lui faire la moindre remarque sur ce sujet, par une répartie fine et piquante, il savait ôter à l'imprudent l'envie de recommencer.

Un jour, un bon vieux notaire de la campagne, croyant faire un trait d'esprit, lui dit avec une certaine pointe d'ironie : " Mais, M. l'abbé, je trouve étrange de voir un homme savant comme vous l'êtes passer son temps à parcourir les champs pour attrapper des *petites bêtes*." — " Soyez tranquille, répond M. Provancher, je ne m'occupe que des petites et je laisse les *grosses* en repos."

L'histoire ne dit pas ce que répondit le notaire.

M. l'abbé Huart me pardonnera cette digression, et voudra bien croire que je ne veux pas empiéter sur son domaine de biographe.

En terminant, qu'il veuille bien accepter mes plus chaleureuses félicitations pour l'hommage de reconnaissance qu'il rend à son vieil ami qui était en même temps le mien.

J. B. CLOUTIER.

Réponse à Monsieur M.

Nous avons reçu une longue correspondance d'un instituteur de la campagne nous racontant, en termes amers, les misères que les commissaires de sa paroisse lui font endurer. Ne connaissant nullement ce qui s'est passé dans cette municipalité, nous ne saurions prendre nommément fait et cause pour notre correspondant. Une chose certaine,

c'est que la loi actuelle permet aux commissions scolaires de commettre bien des injustices. Il est regrettable que les instituteurs et les institutrices qui font leur devoir soient abandonnés aux caprices et à la mesquinerie des contribuables. Il me semble que la loi d'éducation devrait être amendée de telle sorte qu'aucun titulaire d'école ne pût être congédié sans raisons sérieuses.

Nous ne pouvons rien faire en faveur de notre confrère, sinon que de lui offrir nos sympathies.

C.-J. M.

Bibliographie

SIR WILLIAM PHIPPS, *devant Québec*. — Histoire d'un siège, par ERNEST MYRAND. — Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, Québec, 1893.

Encore un livre canadien, et un joli. L'auteur d'une *Fête de Noël sous Jacques Cartier* fait peu de bruit, mais il travaille sérieusement. Véritable abeille littéraire, il butine de bibliothèque en bibliothèque, d'archives en archives, de ville en ville, et cela pendant des semaines, des mois et des années. Un beau matin, un fort volume historique fait son apparition dans les vitrines des librairies de Québec. Tout le monde est surpris, étonné ; on ne peut croire qu'un tel ouvrage soit devenu public d'une manière aussi simple. C'est l'histoire de *Sir William Phipps devant Québec* et le procédé louable de son estimable auteur M. Ernest Myrand.

Le travail comprend deux parties distinctes : *Histoire documentaire* et *Etudes critiques*. La première partie est entièrement formée d'intéressantes relations au nombre de dix-neuf, la plupart inédites. Nous écoutons successivement Frontenac, Phipps, Monseigneur, Mgr de Laval, La Hontan, les religieu-